

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3465

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux :
intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution -
Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3465**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Opérations globalisées 2013 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux : intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2013 des opérations globalisées dans le domaine de l'eau potable s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par délibérations n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, n° 2010-1567 du 28 juin 2010 et n° 2012-2674 du 09 janvier 2012.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable et de l'axe d'intervention "Garantir l'alimentation en eau potable de la population de la Communauté urbaine".

Ce programme annuel d'actions et de travaux peut être décliné en actions et travaux, concernant le patrimoine communautaire en matière d'eau potable.

Ces actions concernent :

- les opérations de proximité sur le réseau d'eau potable dans le cadre de l'opération n° 1P20O1820,
- les interventions pour assurer la sécurité de la ressource en eau potable dans le cadre de l'opération n° 1P20O1826,
- les interventions pour assurer la sécurité de l'adduction et de la distribution en eau potable dans le cadre de l'opération n° 1P20O1814.

Le service public de l'eau potable gère un patrimoine actuel de 3 982 kilomètres de canalisations, 1 000 kilomètres de branchements, 11 sites de captage, 13 stations de pompage, 62 réservoirs, 39 stations relais, 10 surpresseurs, pour une capacité de production de 450 000 mètres cubes/jour sur le captage de Crépieux Charmy et 85 000 mètres cubes/jour sur les captages périphériques.

Ce service programme, finance, construit et fait exploiter par le biais des fermiers titulaires des contrats d'affermage l'ensemble des équipements et ouvrages qui concourent à la production et à la distribution de l'eau potable sur le territoire dont il a la gestion.

Le programme, élaboré dans le cadre des 3 autorisations de programmes globalisées pour les études et travaux, peut être détaillé comme suit :

1 - Les opérations sur les réseaux d'eau potable - opération n° 1P20O1820

L'ensemble de ce programme prévisionnel de travaux permettra de dépasser le ratio de 85 % des investissements consacrés à la rénovation (renouvellement et réhabilitation) du patrimoine de la Communauté urbaine.

A - Création ou renouvellement de réseaux

a) - Opérations réparties sur l'agglomération

Il s'agit, ici, d'une part, de provisions pour des travaux d'extension des réseaux situés en zone U au plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine pour un montant de 429 264 € HT, soit 513 400 € TTC. Ces opérations sont identifiées et créées en cours d'année en fonction de l'apparition des besoins d'extension liés au développement urbain.

D'autre part, sont provisionnés 380 000 € HT, soit 454 480 € TTC pour réaliser les réfections de chaussée définitives au titre des opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisés par les fermiers du service dans le cadre de leurs obligations contractuelles,

b) - Opérations identifiées par commune

Ces opérations sont avant tout liées au programme pluriannuel de fiabilisation du réseau consécutif à la réalisation de l'étude de sécurité sur le réseau d'eau potable de l'ensemble de l'agglomération.

Pour 2013, 29 opérations ont ainsi été identifiées dans différentes communes (voir tableau ci-dessous), pour un montant global de 3 566 054 € HT, soit 4 265 000 € TTC :

Commune	Adresse	Objet
Lyon 1er	rue Pierre Dupont/Impasse des Chartreux	renouvellement de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 550 mètres
Lyon 5°	rue Edmond Locard Point du Jour à Acqueducs	renouvellement de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 440 mètres
Lyon 8°	rue Germain de Charmette à Droits de l'homme	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 300 mètres
Lyon 9°	rue de la Claire/Quai du Commerce	renouvellement de conduite de diamètre 300 millimètres sur une longueur de 100 mètres
Villeurbanne	rue des Deux Frères	construction de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 240 mètres
Villeurbanne	rue du Clos Poncet	construction de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 100 mètres
Villeurbanne	rue Poizat de Primat à Léon Blum	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 150 mètres
Feyzin	chemin du Vieux Collège	renouvellement de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 280 mètres
Feyzin	rue de la Mairie et du Carré Brulé	renouvellement de conduite de diamètre 60 millimètres sur une longueur de 70 mètres
Jonage	chemin des Bruyères	construction de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 600 mètres
Jonage	rue Lino Ventura	construction de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 240 mètres
Saint Priest	cité Berliet (16è rue)	renouvellement de conduite de diamètre 60 à 250 millimètres sur une longueur de 330 mètres
Vaulx en Velin	rue Franklin (entre Duclos et Bois Gallant)	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 360 mètres

Cailloux sur Fontaines	route des Prolières (sécurité stade)	maillage de réseau par conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 150 mètres
Caluire et Cuire	rue Lucien Maitre	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 300 mètres
Couzon au Mont d'Or	RD51	renouvellement de conduite de diamètre 300 millimètres sur une longueur de 300 mètres
Fontaines sur Saône	chemin des Bruyères (entre Jean-Marie Charvieux et rue Du Camp)	maillage de réseau par conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 180 mètres
Lissieu	chemin du Semanet	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 200 mètres
Neuville sur Saône	chemin de la Cage	renouvellement de conduite de diamètre 250 millimètres sur une longueur de 250 mètres
Rochetaillée sur Saône	rue Henri Bouchard	renouvellement de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 380 mètres
Charbonnière les Bains	allée et impasse des Saules	renouvellement de conduites de diamètre 60 millimètres sur une longueur de 120 mètres et 100 millimètres sur une longueur de 300 mètres
Charly	chemin Croix Saint Marc	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 350 mètres
Craponne	rue du 8 mai 1945	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 400 mètres
Francheville	rue des Muriers	renouvellement de conduite de diamètre 60 millimètres sur une longueur de 260 mètres
Givors	place Pasteur	déviation de réseaux de diamètre 300 millimètres sur une longueur de 165 mètres
Givors	rue Émile Zola	renouvellement de conduite de diamètre 200 millimètres sur une longueur de 200 mètres
Givors	rue Marcel Paul	renouvellement de conduite de diamètre 200 millimètres sur une longueur de 210 mètres
Oullins	rue Parmentier (entre Charton et Aulagne)	renouvellement de conduite de diamètre 100 millimètres sur une longueur de 270 mètres
Sainte Foy Les Lyon	rue Claude Jusseau	renouvellement de conduite de diamètre 150 millimètres sur une longueur de 300 mètres

Pour la création ou le renouvellement de réseaux, les montants prévisionnels sont les suivants :

- en dépenses :
- en recettes de TVA :
- en recettes provenant de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et des tiers :
- en charge nette :

5 232 880 € TTC, soit 4 375 318 € HT,
857 562 €,
0 €,
4 375 318 €.

B - Autres opérations de réseau

- études diverses :	59 800 € TTC, soit 50 000 € HT,
- récolement :	11 960 € TTC, soit 10 000 € HT,
- mesure rendement réseau :	83 720 € TTC, soit 70 000 € HT,
- mesure rendement borne de puisage :	35 880 € TTC, soit 30 000 € HT,
- travaux pour compte de tiers :	
. en dépenses :	200 000 € TTC, soit 167 224 € HT,
. en recettes :	260 000 € versés par les tiers en contrepartie des travaux réalisés pour leur compte sur le réseau d'eau potable (renforcements, déviations ou extensions).

Pour ces autres opérations de réseau, les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses :	391 360 € TTC, soit 327 224 € HT,
- total de recettes de TVA :	64 136 €,
- total de recettes (au titre des participations des tiers) :	260 000 €,
- soit un total de charge nette de :	67 224 €.

Pour l'ensemble de l'opération n° 1P20O1820, les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses :	5 624 240 € TTC, soit 4 702 542 € HT,
- total de recettes de TVA :	921 698 €,
- total de recettes (au titre des participations des tiers) :	260 000 €,
- soit un total de charge nette de :	4 442 542 € HT.

2 - Les opérations de sécurité de la ressource - opération n° 1P20O1826

Diverses interventions sont programmées pour les dépenses prévisionnelles suivantes :

Libellé	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
expertise Crépieux Charmy	100 000	119 600
expertise divers captages périphériques	50 000	59 800
maintenance Rosalye Napelly	50 000	59 800
Saint Priest Quatre Chêne	20 000	23 920
plate forme de recherche Crépieux/Charmy	20 000	23 920
suivi Nature Charmy Sud	4 000	4 784
suivi Nature Meyzieu Garennes (CREN)	6 000	7 176
suivi nappe de Lyon	12 000	14 352
suivi amont Crépieux/Charmy	20 000	23 920
suivi nappe Meyzieu	17 000	20 332
travaux divers champs captants	20 000	23 920
politiques foncières	50 000	59 800

Sur certaines opérations, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible d'accorder 150 000 € de subventions.

Pour l'ensemble de l'opération n° 1P20O1826, les montants prévisionnels sont les suivants :

- total de dépenses : 441 324 € TTC, soit 369 000 € HT,
- total de recettes de TVA : 72 324 €,
- total de recettes de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse : 150 000 €,
- soit un total de charge nette de 219 000 €.

3° - Les opérations de sécurité de la distribution - opération n° 1P20O1814

Diverses interventions sont programmées pour les dépenses prévisionnelles suivantes :

Libellé	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
diverses études	41 806	50 000
complément SIG Lyonnaise des eaux branchements compteurs	91 973	110 000
sectorisation VEOLIA équipement informatique	150 000	179 400
Lyonnaise des eaux anti-intrusion	130 000	155 480
points de mesures Lyonnaise des eaux fiabilité télégestion	163 975	196 144
points de mesures fiabilité des données VEOLIA distribution	50 000	59 800
expertises ouvrages et travaux	58 194	69 600
renouvellement diamètre >400 millimètres	100 000	119 600
clapets anti-pollution	320 000	382 720
branchements plombs	1 000 000	1 196 000

Sur certaines opérations, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible d'accorder 600 000 € de subventions.

Pour l'ensemble de l'opération n° 1P20O1814, les montants prévisionnels sont les suivants :

- total de dépenses : 2 518 744 € TTC, soit 2 105 973 € HT,
- total de recettes de TVA : 412 771 €,
- total de recettes de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse : 600 000 €,
- soit un total de charge nette de : 1 505 973 €.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes de travaux annuels 2013 pour les opérations globalisées dans le cadre de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable :

- réseau d'eau potable,
- sécurité de la ressource en eau potable,
- sécurité de la distribution en eau potable.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable pour un montant de 8 584 308 € TTC en dépenses et 2 416 793 € en recettes selon le détail suivant :

- réseau d'eau potable (opération n° 1P20O1820) :

- en dépenses :	5 624 240 € TTC, soit 4 702 542 € HT,
- total de recettes de TVA :	921 698 €,
- total de recettes au titre des participations des tiers :	260 000 €,
- en charge nette :	4 442 542 €,

- sécurité de la ressource en eau potable (opération n° 1P201826) :

- en dépenses :	441 324 € TTC, soit 369 000 € HT,
- total de recettes de TVA :	72 324 €,
- total de recettes de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :	150 000 €,
- en charge nette :	219 000 €,

- sécurité de la distribution en eau potable (opération n° 1P201814) :

- en dépenses :	2 518 744 € TTC, soit 2 105 973 € HT,
- total de recettes de TVA :	412 771 €,
- total de recettes de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :	600 000 €,
- en charge nette :	1 505 973 €.

Dans le cadre du budget annexe des eaux, la TVA versée en sus sur les opérations est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de : 1 406 793 € soit par opération :

- n° 1P20O1820 :	921 698 €,
- n° 1P20O1826 :	72 324 €,
- n° 1P20O1814 :	412 771 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.